

Journal du RAM

Numéro1 SEPTEMBRE 2021

Edito

Journal du RAM : c'est parti !

Les deux Relais Assistants Maternels de la communauté de communes Plateau de Caux Doudeville Yerville sont très heureux de vous adresser ce nouveau projet : Le Journal du RAM !

Celui-ci sera édité 3 fois dans l'année, et sera l'occasion de vous partager diverses informations: législatives, pédagogiques mais aussi des retours d'expériences.

Le Journal du RAM vous est destiné mais il peut être aussi partagé aux parents.

Bonne Lecture!

Plateau de CAUX
Doudeville Yerville

Communauté
de communes



Sommaire

Page 2

- Actualités
- Bon à savoir
- Mon-enfant.fr

Page 3

Educ' à lire : se séparer c'est apprendre à grandir !

Page 4

Les coulisses du RAM : kits d'activités

Page 5

Zoom sur ... La mensualisation

Page 6

Coup de coeur lecture
Activités

Page 7

Infos pratiques

Page 8

Plannings et horaires
Contacts

Actualités

Les RAM reprennent du service à la rentrée... **Les activités sont de retour** en septembre ! N'hésitez pas à vous inscrire au préalable auprès de l'animatrice.

Afin de proposer des temps particuliers autour de la lecture, le relais vous propose **l'intervention de l'association « Animation lecture plaisir »** 1 fois par mois. Comptines, livres, marionnettes seront de la partie...

Formations 2021 : Il reste des places pour certaines formations 2021

✓ Accompagnement d'un enfant avec un trouble déficit de l'attention/hyperactivité : *les samedi 11 septembre, 2 et 9 octobre 2021*

✓ Parler un mot un signe niveau 1 : *date à définir*

Bon à savoir...

Les Relais Assistants Maternels changent de nom ! Ainsi, les deux Relais Assistants Maternels « Graine de lin » et « Jeunes Pouces » s'appelleront désormais **Relais Petite Enfance (RPE)**.

Ordonnance n°2021-611 du 19 mai 2021 - Article 214-2-1

Au-delà du changement de nom, l'organisation et le fonctionnement actuel auprès des assistants maternels et parents employeurs perdurent.

Leurs missions ont été élargies par la loi d'Accélération et de Simplification de l'Action Publique (loi ASAP) : ils deviennent ainsi des points de référence pour les parents et professionnels sur l'ensemble des modes d'accueil.

Le changement de nom vient matérialiser l'unicité des différents modes d'accueil. Le décret du 25 août 2021 (N°2021-115) vient compléter les missions des Relais Petite Enfance avec la rédaction d'une nouvelle section.

Monenfant.fr

Pour améliorer le portail **monenfant.fr** un chantier de refonte de l'espace professionnel sur le site, à destination des assistants maternels a été engagé.

Cette refonte a notamment pour but de répondre à l'enjeu gouvernemental d'en faire le site public national de références pour les modes de garde.

Mode d'emploi :

- Parcours permettant à l'assistant maternel de s'inscrire lui même sur le site (se munir de l'agrément afin d'indiquer les données y figurant et de le télécharger).
- L'assistant maternel peut compléter les informations concernant son cadre d'accueil.
- Les informations sur l'agrément seront vérifiées par le modérateur du site avant validation de l'inscription.
- Les assistants maternels peuvent en toute autonomie enrichir et modifier l'intégralité de leurs données.
- Nouveau système de renseignements : le système de disponibilités a lui aussi été revu. Ainsi, si l'assistant maternel n'a pas de place disponible, il pourra l'indiquer.
- Respect de la vie privée : les assistants maternels peuvent paramétrer l'affichage de leurs coordonnées.

Nota bene :

Pour ceux ayant déjà un compte, ces derniers seront migrés vers le nouveau système. Les assistants maternels doivent seulement mettre à jour leurs informations et télécharger leur agrément sur leur espace. Ceci garantit la fiabilité de la nouvelle base de données. [Source : monenfant.fr]

Se séparer c'est apprendre à grandir !

« Prendre un enfant par la main pour l'emmener vers demain, pour lui donner la confiance en son pas... ». Yves Duteil

Se séparer de son parent est un des premiers défis de la vie d'un enfant. Il est important pour les professionnels de prendre en compte cette difficulté liée à l'attachement et d'aider ses derniers par des rituels, des mots et de la bienveillance.

Reconnaître le défi de la séparation pour l'enfant consiste à l'accompagner, à le rassurer et à faciliter la transition du domicile vers le lieu d'accueil mais aussi à l'amener doucement vers les autres. Pour ce faire, l'enfant peut avoir besoin d'un objet transitionnel plus communément appelé « doudou », celui qui rassure, qui fait le lien lorsque les parents ne sont pas là. C'est une aide symbolique qui permet d'appréhender les notions de séparation, de présence/absence, le connu/l'inconnu.

Les professionnels en charge d'accueillir le parent à un rôle axé sur l'empathie pour recevoir et soutenir les émotions parentales. Cette « manière d'être » favorise l'accompagnement de la triade familiale par les professionnelles et ainsi contribue à la relation parent enfant

Il est important de prendre le temps de partager et de construire ensemble de nouveaux repères pour l'enfant, en laissant les parents parler de celui-ci afin de comprendre la façon dont ils souhaitent que l'on prenne soin de lui. Ce qui permettra à long terme d'instaurer une continuité entre la maison et le lieu d'accueil.

Il s'agit d'accompagner, ensemble, avec ou côte à côte...

L'enfant en présence d'une figure d'attachement sécurisante pourra donc, rencontrer, expérimenter du lien avec une personne qui pourra devenir une personne de confiance pour lui. Chaque enfant est différent, chaque adaptation et séparation sera différente et sera donc à composer.

Pour les professionnels de la petite enfance, il est nécessaire de penser l'accueil et tout ce qui s'y rattache : adaptation, séparation, rituels, individuation...

Les rituels vont permettre de rythmer la journée du jeune enfant qui n'a pas de notion de temps. Ces derniers seront donc des habitudes à ne pas négliger, bénéfique à son bien-être et sa sécurité affective. Les rituels soutiennent et accompagnent l'enfant, ils lui permettent

d'acquérir de l'autonomie. Ils sécurisent l'enfant et l'aident à surmonter certaines angoisses de séparation pour la journée.

Plus son quotidien sera prévisible, plus l'enfant se sentira en sécurité et explorera plus facilement.

L'enfant dans chaque petite séparation apprend à devenir de plus en plus capable de se séparer, de créer lui-même de nouveaux liens, de nouvelles aventures...

La séparation lors d'un départ à l'école est aussi une grande étape de la vie de l'enfant mais aussi dans la vie des parents et des professionnels. Les professionnels garderont des souvenirs comme les photos mais aussi et surtout des traces psychiques de votre rencontre avec l'enfant, qui aident à se séparer, riche de la rencontre et disponible pour de nouvelles aventures !



Les coulisses du RAM



Les kits d'activités nous ont permis de passer de bons moments avec les enfants. Les activités toujours différentes étaient ludiques, jolies et permettaient aux enfants d'évoluer à leur rythme. Les chansons proposées, variaient aussi, ce qui nous permettait d'en découvrir de nouvelles. Et l'article sur les enfants était toujours instructif. Merci à l'équipe du RAM qui nous a permis de passer la crise covid moins isolé.

Sylvie

Je remercie le RAM pendant cette période compliquée de COVID ; l'arrivée à domicile ponctuait nos semaines (sans contacts extérieurs) et permettaient d'échanger sur les problèmes divers rencontrés avec les petits et/ou les employeurs.

Cette aide fut précieuse car bénéfique moralement, car bien seule depuis plus d'une année pleine de contradictions et de cafouillages divers concernant notre profession....

Les kits étaient à la fois une surprise pour les enfants et une motivation à continuer de proposer des activités diverses et variées.

Encore merci !





La livraison des kits d'activités m'a apporté du lien social pendant le confinement avec votre visite. Les enfants et moi-même vous attendaient avec impatience.

Les kits étaient très complets avec une fiche chansons, un article pour accompagner les enfants et l'activité préparé par thème avec le matériel nécessaire.

Véronique



Les kits étaient vraiment très complets c'est vraiment une super idée de nous faire profiter de vos activités

Les fiches des chansons m'ont permis d'étoffer mon temps de comptine et les diverses documentations m'ont permis de rester informé...

Emmanuelle

Cela a permis de garder un lien avec notre animatrice et de ne pas se sentir délaissé.

Les kits étaient super pratiques, prêt à l'emploi et toujours rempli de surprises colorées et originales ; marionnettes, comptines, création d'activités et documents pour la bienveillance des tous petits.

Amandine

Les kits d'activité nous ont apporté du réconfort. En cette période d'isolement, vous étiez là, comme toujours pour nous soutenir et les enfants et moi-même avions hâte de découvrir toutes les surprises que contenait chaque kit [...].

Sophie





... LA MENSUALISATION

En cas d'accueil régulier, la rémunération de votre salarié doit être mensualisée quel que soit le nombre d'heures d'accueil par semaine et le nombre de semaines d'accueil dans l'année. Il est calculé sur 12 mois à compter de la date d'embauche. La mensualisation de la rémunération peut être calculée soit en année incomplète, soit en année complète. Il est calculé sur 12 mois à compter de la date d'embauche.

En cas d'accueil occasionnel, la rémunération de votre salariée correspond au nombre d'heures réellement effectuées.

***La mensualisation en année incomplète (article 7) :**

Si vous confiez votre enfant 46 semaines ou moins par an à une assistante maternelle agréée, vous devez mensualiser son salaire en année incomplète (semaines programmées hors congés annuels du salarié).

Le salaire mensuel brut de base est égal au salaire horaire brut de base × nombre d'heures d'accueil par semaine × nombre de semaines programmées / 12.

La rémunération des congés acquis pendant la période de référence s'ajoute à ce salaire mensuel brut de base (voir art. 12 « Congés annuels » de la Convention Collective des Assistants Maternels).

***La mensualisation en année complète (article 7) :**

Si vous confiez votre enfant 47 semaines par an à un assistant maternel agréé, vous mensualisez son salaire en année complète sur 52 semaines (47 semaines de garde et 5 semaines de congés payés de l'assistante maternelle agréée).

Le salaire mensuel brut de base est égal au salaire horaire brut de base × nombre d'heures d'accueil par semaine × 52 semaines / 12.

Ce salaire est versé tous les mois, y compris pendant les périodes de congés payés, sous réserve des droits acquis au cours de la période de référence (voir art. 12 « Congés annuels » de la Convention Collective des Assistants Maternels).

Toute modification pourra être négociée entre les parties et devra faire l'objet d'un avenant au contrat (article 4).

[Source : Convention collective nationale des assistants maternels du particulier employeur du 1er juillet 2004.
Etendue par arrêté du 17 décembre 2004 JORF 28 décembre 2004].



Activités

La pâte à sel colorée !

La pâte à sel permet à l'enfant de développer son toucher, sa motricité fine. Il peut manipuler, patouiller, découvrir les différentes textures avec le sel, la farine et l'eau. Elle permet aussi à l'enfant d'être à l'initiative de sa production et de son expérimentation.

La recette :

- 1 dose de sel
- 2 dose de Farine
- 1 dose d'eau tiède

Déroulement :

- Verser la farine et le sel dans un bol
- Mélangez le tout avec les mains
- Ajoutez l'eau (tiède si possible)
- Pétrir jusqu'à l'obtention d'une boule

Pour la couleur : vous pouvez utiliser du colorant alimentaire : attention ça tache ! Ou de la peinture.

On peut utiliser les jeux de dinette pour favoriser l'imitation, mais aussi créer des animaux, objet que l'on laissera sécher à l'air libre pour qu'elle durcisse !

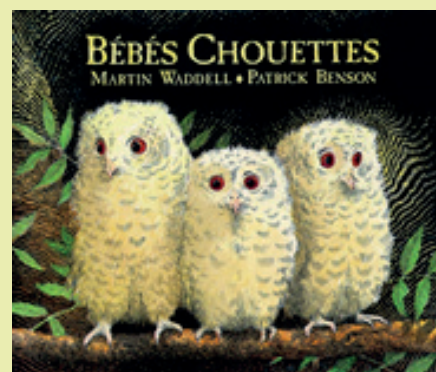
Vous pouvez la conserver dans un sac congélation au réfrigérateur.

Coup de ♥ lecture !



A ce soir ! - Jeanne Ashbé - Babelio

Quand on passe la journée loin de l'autre, c'est bon de se la raconter. Mais quand on est tout petit, comme Sam, ou un peu plus grand, comme Léa, on n'a pas encore de mots, ou si peu, pour en parler. « À ce soir ! » est un livre pour dire, avec des images, les paroles rassurantes et le gros baiser du matin, les jouets, les copains, la purée, le dodo, les disputes et les câlins, la fatigue du soir ...et la joie de se retrouver !



Bébés chouettes - Martin Waddell - Babelio

Comme tous les bébés chouettes, Sarah, Rémy et Lou réfléchissent beaucoup - surtout la nuit, quand ils sont seuls, et que leur maman chouette n'est pas encore rentrée...

LA FIN DE CONTRAT [PAJEMPLOI]

Si vous décidez de mettre fin au contrat que ce soit à l'initiative de l'employeur ou du salarié vous devez notifier le retrait de l'enfant/démission par lettre recommandée avec avis de réception. C'est la 1ère présentation de la lettre recommandée qui fixe le point de départ du préavis.

En tant qu'employeur à l'expiration du contrat vous devez remettre à votre salarié(e) :

- o un certificat de travail ;
- o une attestation employeur (pôle emploi)
- o un reçu solde de tout compte
- o le dernier bulletin de salaire.

Pour plus d'informations, consultez « Je me sépare de mon assistante maternelle agréée ». Simplifiez vos démarches de fin de contrat en vous rendant sur le site

<https://findecontrat-pajemploi.urssaf.fr> avec vos identifiants.

Quelles démarches puis-je effectuer à partir du site **findecontrat-pajemploi.urssaf.fr** ?

◆ Le mini site « Mes démarches de fin de contrat » permet à l'employeur :

1. D'anticiper une fin de contrat en évaluant le montant du dernier salaire et des indemnités grâce au simulateur. La simulation permet d'obtenir une évaluation des montants suivants :

- Le dernier salaire
- La régularisation de salaire
- L'indemnité de congés payés
- L'indemnité de licenciements
- L'indemnité de rupture
- L'indemnité de départ à la retraite
- L'indemnité de préavis
- La régularisation des congés payés au 12è
- La prime de précarité

2. D'éditer les documents obligatoires à remettre au salarié. Ceux-ci sont automatiquement complétés une fois la dernière déclaration « fin de contrat » réalisée sur le compte en ligne Pajemploi.

- ◆ Les documents générés sont les suivants :
- ◆ Reçu solde de tout compte
- ◆ Certificat de travail

Ces documents seront préremplis avec toutes les informations enregistrées sur le site Fin de Contrat (nom et adresse du salarié, nom et adresse de l'employeur, indemnités perçues par le salarié en fin de contrat).

◆ L'attestation d'employeur est à remplir sur le site internet de Pôle Emploi. La génération automatique de ce document est en cours de déploiement. La fonctionnalité sera disponible pour l'ensemble des parents employeurs à compter du 1er novembre 2021.

Evolutions concernant la déclaration des indemnités de fin de contrat : Jusqu'à présent, le salaire net pouvait inclure certaines indemnités de fin de contrat. La conversion en jours et en heures permettait de réduire les risques de dépassement du plafond journalier de référence par enfant gardé. Aujourd'hui, ces indemnités ne sont plus incluses au salaire net mais déclarées dans des cases spécifiques (voir tableau ci-dessous). Par conséquent, ces conversions en jours et en heures n'ont plus lieu d'être.

• Comment accéder au site fin de contrat ? Deux solutions s'offrent à vous :

- ◆ sur votre compte en ligne cocher « dernière déclaration » ;
- ◆ à partir du lien : **findecontrat-pajemploi.urssaf.fr**

• Point Info : Pajemploi, établit une lettre d'information à laquelle vous pouvez vous abonner afin de recevoir régulièrement des informations.

[Source Pajemploi : 0 806 807 253 (service gratuit + prix appel)]

NOS COMPTINES

Quatres Feuilles !

Quatre feuilles sur un arbre, l'une s'envole dans le vent, il en reste trois !

Trois feuilles sur un arbre l'une s'envole dans le vent, il en reste deux !

Deux feuilles sur un arbre, l'une s'envole dans le vent, il en reste une !

Une feuille sur un arbre, l'une s'envole dans le vent, il n'en reste plus !

Le Petit Ecureuil !

Je l'ai vu, je l'ai vu le petit Ecureuil !

Je l'ai vu, je l'ai vu se cacher dans les feuilles !

Par-ci, par-là, le voici, le voilà !

Mais je ne le vois plus,

Il a disparu !

Le vois-tu, le vois-tu le petit Ecureuil !

Le vois-tu, le vois-tu se cacher dans les feuilles !

Par-ci, par-là, le voici, le voilà !

Mais tu ne le vois plus,

Il a disparu !

On l'a vu, on l'a vu, le petit Ecureuil !

On l'a vu, on l'a vu, se cacher dans les feuilles !

Par-ci, par-là, le voici, le voilà !

Mais on ne le voit plus !

Il a disparu !

☛ Comptine dont vous pouvez retrouver l'air sur Youtube en tapant : « Le petit Ecureuil, je l'ai vu ! Sabine music enfants ! »

« Deux p'tits bonhommes s'en allaient au bois,
Chercher des pommes et puis des noix,
En revenant il faisait trois fois...
ATCHOUM, ATCHOUM, ATCHOUUUUM ! »



COLORIAGES





Horaires des permanences

RAM Graine de Lin

	matin	après-midi
Lundi		13h30 - 16h
Mardi	atelier d'éveil	16h - 19h
Mercredi		
Jeudi	atelier d'éveil	13h30 - 16h30
Vendredi	10h - 13h ou Lire au RAM ①	

RAM Jeunes Pouces

	matin	après-midi
Lundi	10h30 - 13h	
Mardi	atelier d'éveil	14h - 15h30
Mercredi		14h - 16h30
Jeudi	atelier d'éveil	16h30 - 18h30
Vendredi	Lire au RAM ①	14h - 15h30

① «Lire au RAM» de 10h à 12h30 en semaine paire à Yerville, et en semaine impaire à Doudeville
 Plus d'infos : planning complet des ateliers d'éveil et animations sur www.plateaudecaux.fr

Contacts

RAM Graine de Lin Julie BAGUET

2, place Général de Gaulle
76560 DOUDEVILLE

☎ 02 35 95 93 43
ram.doudeville@plateaudecaux.fr

RAM Jeunes Pouces Valentine BERTRAND

Place B. Alexandre
76760 YERVILLE

☎ 02 32 70 66 10
ram.yerville@plateaudecaux.fr

